

Image not found or type unknown



## Bientot convoquée en audience devant le jaf

Par **magali29**, le **07/09/2008 à 17:38**

Bonjour, j'aimerais savoir dans quelles conditions des textos recus sur mon mobile de la part de mon ex mari peuvent etres recevables devant le JAF. Je ne trouve pas le moyen de les imprimer. merci

Par **Visiteur**, le **07/09/2008 à 18:39**

Voici un article attribué à Mr Benoît DenisrnAvocat au Barreau de ParisrnChargé d'enseignement à l'Université Paris-Sud Xlrn<http://www.village-justice.com/articles/valeur-probatoire-sms,3375.html>